

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 25 mai 2023

**Nombre de membres en  
exercice : 9**

**Qui ont pris part à la  
délibération : 7**

**Date de la convocation :  
22/05/2023**

L'an deux mil vingt trois le vingt cinq mai à dix sept heures quarante cinq le Conseil d'Administration du C.C.A.S. De cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Mesdames DELACOURT – COUTEAU – COUTON-STEPHAN – KALMES – BELMONTE  
Monsieur HAZE – Monsieur PIERRE

Absents excusés :  
Madame VEYSSET –

Absent :  
Monsieur DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Monsieur HAZE

**Délibération n°CCAS2023/05/01  
Octroi de subventions aux associations**

Vu l'exposé de M. Le Vice-Président,


Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

DECIDE l'octroi de subventions à trois associations pour un montant de 250.00 € pour les Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) de La Ferté-sous-Jouarre, de 100.00 € aux Restos du Cœur de La Ferté-Sous-Jouarre et de 200.00 € pour l'association 'Coquilla' Jeux qui vient en aide aux enfants hospitalisés.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE, le 12 juillet 2023

La Présidente  
K. VEYSSET



**Publication du :  
26/07/2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-677-217703074-20230525-CCRS\_2023\_0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 25 mai 2023

Nombre de membres en  
exercice : 9

L'an deux mil vingt trois le vingt cinq mai à dix sept heures quarante cinq le Conseil d'Administration du C.C.A.S. De cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Qui ont pris part à la  
délibération : 7

Présents : Mesdames DELACOURT – COUTEAU– COUTON-STEPHAN– KALMES–  
BELMONTE  
Monsieur HAZE – Monsieur PIERRE

Date de la convocation :  
22/05/2023

Absents excusés :  
Madame VEYSSET

Absent :  
Monsieur DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Monsieur HAZE

**Délibération n°CCAS2023/05/02  
Actions et décisions sur les dossiers en cours**

Vu les dossiers exposés,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

APPROUVE après avoir fait un point sur l'ensemble des dossiers en cours (aides alimentaires et locatives-FSL, demande de titre de séjour) que la constitution des dossiers est désormais confiée selon leurs disponibilités à Katy VEYSSET, Eric HAZE, Dominique DELACOURT, Nicole COUTEAU, Lionel PIERRE et Claudine BELMONTE (tout particulièrement les dossiers MDPH). Il est rappelé également la nécessité de photocopier tous documents ou dossiers pour archives.

PROPOSE qu'un bon d'aide alimentaire d'urgence signé à l'avance, serait placé dans une enveloppe au coffre, sous réserve de l'acceptation de Mme La Présidente Mme VEYSSET (ce qui permettra de réagir au plus vite face à une situation d'extrême urgence en l'absence d'un signataire autorisé).

NOMME Mmes VEYSSET, DELACOURT et COUTEAU, Mrs. HAZE et PIERRE pour accueillir si nécessaire les demandeurs de bons alimentaires d'urgence. Il est souhaitable que cet accueil se fasse en duo. Pour rappel les personnes signataires autorisées sont Mme La présidente Mme VEYSSET, M. HAZE Vice-président, Mme VOYEUX secrétaire.

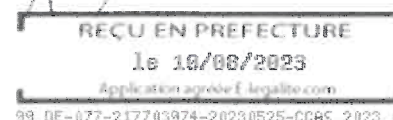
DECIDE que la délivrance d'un bon d'aide d'urgence alimentaire sera accompagnée de la fourniture d'une notice d'utilisation du bon (produits autorisés ou interdits, montants autorisés et validité du bon).

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la demande d'une aide financière afin de réaliser la pierre tombale du défunt mari d'une administrée, les membres du CCAS indiquant que cette requête ne relève pas des compétences du CCAS.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE, le 12 juillet 2023.

La Présidente,  
K. VEYSSET

Publication du :  
26/07/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 25 mai 2023

**Nombre de membres en  
exercice : 9**

L'an deux mil vingt trois le vingt cinq mai à dix sept heures quarante cinq le Conseil d'Administration du C.C.A.S. De cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Qui ont pris part à la  
délibération : 7**

Présents : Mesdames DELACOURT – COUTEAU– COUTON-STEPHAN-KALMES –  
BELMONTE  
Monsieur HAZE – Monsieur PIERRE

**Date de la convocation :  
22/05/2023**

Absents excusés :  
Madame VEYSSET

Absent :  
Monsieur DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Monsieur HAZE

**Délibération n°CCAS2023/05/03  
Organisation des visites de nos Aînés en maison de retraite**

Considérant que plusieurs de nos administrés âgés résident actuellement en maison de retraite,


Vu l'exposé de M. le Vice Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

DESIGNE Mmes COUTON-STEPHAN et KALMES (qui se portent volontaires) pour l'organisation des visites de nos aînés en maison de retraite, ce qui implique d'actualiser l'information sur les lieux d'hébergement et l'identité des résidents des maisons de retraite concernés. Les maisons de retraite de Jouarre, Nogent l'Artaud, Chézy ainsi que les Florales à la Ferté-sous-Jouarre sont évoquées.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE, le 12 juillet 2023.

La Présidente,  
**K. VEYSSET**



**Publication du :  
26/07/2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/08/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-077-217703074-20230525-CCAS\_2023\_0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 25 mai 2023

**Nombre de membres en  
exercice : 9**

L'an deux mil vingt trois le vingt cinq mai à dix sept heures quarante cinq le Conseil d'Administration du C.C.A.S. De cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Qui ont pris part à la  
délibération : 7**

Présents : Mesdames DELACOURT – COUTEAU– COUTON-STEPHAN-- KALMES  
BELMONTE  
Monsieur HAZE –Monsieur PIERRE

**Date de la convocation :  
22/05/2023**

Absents excusés :  
Madame VEYSSET

Absent :  
Monsieur DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Monsieur HAZE

**Délibération n°CCAS2023/05/04**

**Participation financière pour l'accompagnement médico-psychologique d'enfants de la  
commune**

Considérant les troubles psychologiques observés chez de nombreux enfants habitant la commune et des montants financiers importants et souvent peu remboursés, il apparaît aux membres du CCAS la nécessité de venir en aide aux familles concernées dans le cadre de visites médico-psychologiques.


Vu l'exposé de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

DECIDE de voter l'attribution d'une aide forfaitaire par famille et par an. Cette aide sera versée sur présentation des factures et après l'étude des situations des ménages, dans la limite maximale de 50 % du montant de reste à charge des frais. Cette aide sera réservée aux enfants mineurs.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE, le 12 juillet 2023.

La Présidente,  
K. VEYSSET



**Publication du :  
26/07/2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-247703974-20230525-CCAS\_2023\_0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 25 mai 2023

**Nombre de membres en  
exercice : 9**

L'an deux mil vingt trois le vingt cinq mai à dix sept heures quarante cinq le Conseil d'Administration du C.C.A.S. De cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Qui ont pris part à la  
délibération : 7**

Présents : Mesdames DELACOURT – COUTEAU– COUTON-STEPHAN- KALMES– BELMONTE

**Date de la convocation :  
22/05/2023**

Monsieur HAZE – Monsieur PIERRE

Absents excusés :  
Madame VEYSSET

Absent :  
Monsieur DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Monsieur HAZE

**Délibération n°CCAS2023/05/05  
Mise en place du plan prévention canicule,  
risques majeurs et épidémiques**

Vu l'exposé de M. le Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

APPROUVE, afin de prévenir d'éventuelles séquences caniculaires, la réactualisation de la liste des personnes vulnérables, ces dernières seront alors contactées par les membres du CCAS. Des plages horaires seront à définir pour organiser les appels téléphoniques.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE, le 12 juillet 2023.

La Présidente,  
**K. VEYSSET**



**Publication du :  
26/07/2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 16/08/2023

Application agréée E-fogaine.com

99\_DE-077-217713874-20230525-CCAS\_2023\_0